



Notre Mission

La délégation du personnel a pour principale mission de veiller à la sauvegarde et la défense des intérêts des salariés concernant leurs conditions de travail et la sécurité de l'emploi, telle que définie par la loi.

Le comité mixte a pour rôle de proposer une plateforme au sein de laquelle l'employeur et le personnel peuvent coopérer en vue d'améliorer les relations professionnelles sur le lieu de travail. Les prérogatives du comité mixtes sont plus étendues que celles de la délégation.

Qui représentons-nous ?

Toute personne liée au CHNP par un contrat de travail et qui a un droit actif de vote lors des élections sociales (décision majoritaire de la délégation du 09/02/2014), peu importe la fonction, qu'elle ait une affiliation syndicale ou non.

Notre Vision

La vision des délégués est d'

- être reconnu par l'ensemble des collaborateurs du CHNP comme des représentants de confiance et actifs, afin de susciter l'adhésion et ainsi constituer un interlocuteur de poids auprès de la direction dans l'exercice de leurs missions.
- entretenir et développer les partenariats externes afin de relayer leurs positions au niveau sectoriel et national.

Notre Valeurs

Les valeurs constituent les éléments qui, avec la mission, devront continuellement guider les membres de la délégation dans leurs actions et prises de décision. Ces valeurs sont :

- **La solidarité** s'exprimant par le développement d'un sentiment de responsabilité personnelle et collective dans un esprit de coopération.
- **Le partenariat** mettant en relief le partage de pouvoirs, de ressources et d'information, dans un contexte de solidarité, fondé sur les valeurs mutuelles des partenaires, des analyses et des buts communs.
- **La transparence** se traduisant par la complète accessibilité de l'information dans les domaines qui regardent l'ensemble des opérations de la délégation. A l'inverse, pour les demandes personnelles qui requièrent l'anonymat, la **confidentialité** garantissant la protection des personnes.
- **L'éthique** et le comportement éthique étant la base de la gouvernance de la délégation.
- **Le respect des personnes** se traduisant par la reconnaissance de l'unicité, l'appréciation des contributions et le respect des rôles de chaque individu.
- **Le respect de l'organisation** passant par l'adhésion à sa vision, à sa mission, au professionnalisme et au respect des engagements.